Journal officiel de l'Union européenne

C/2024/6312

30.10.2024

FR
Série C

# Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

*[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]*

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2024/6312)

## Décision d'octroi d'une autorisation

| Référence de la décision ([1]) | Date de la décision | Nom de la substance | Titulaire de l'autorisation | Numéro de l'autorisation | Utilisation autorisée | Date d'expiration de la période de révision | Raisons de la décision |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C(2024) 7276 | 23.10.2024 | Acides générés à partir du trioxyde de chrome et leurs oligomères<br>Nº CE: 231-801-5<br>Nº CAS 7738-94-5 | Micron srl, Via dell'Artigianato 42, 26029 Soncino, Crémone, Italie | REACH/24/51/0 | Dilution d'une solution d'acide chromique à des concentrations inférieures à 0,1 % pour une utilisation dans des bains de passivation dans le cadre d'un procédé de nickelage chimique | 21.11.2034 | Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées. |

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6312/oj